

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

**Le 11 juillet 2024 à 18h30,**

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 01/07/2024

Présents : 9 / 13 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel

Absents : 4/13 : Mme REUTER Dominique, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. SENOT Laurent a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### FESTIVITES

### FETE VOTIVE prise en charge des invités de la mairie

À l'occasion de la fête votive annuelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE le paiement de la part des invités par la commune à raison de 5€ / personne invitée
- DIT QUE la liste des invités est contrôlée par l'agent d'accueil de la mairie
- DIT QUE les crédits sont mis au budget sur le compte 623
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

